

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE QUÉBEC  
N° de division : 01-Montréal  
No de cour : 500-11-  
No de dossier : 41-3121548

COUR SUPÉRIEURE  
(Chambre commerciale)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

**Construction Rampa Canada Inc.**, corps politique légalement constitué selon la Loi ayant son siège social et son principal établissement au 507 – 1100 rue Jeanne-Mance, ville de Montréal, province de Québec, H2Z 1L7.

Débitrice

- ET -

**C.S. Adjami INC.**, 3333 Boul. Graham, bureau 400, Montréal, Québec, H3R 3L5.

Syndic Autorisé en Insolvabilité

**AVIS DE LA FAILLITE ET DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS  
(Paragraphe 102(1) de la Loi)**

---

Avis est donné de ce qui suit:

1. **Construction Rampa Canada Inc.** est réputé avoir déposé une cession de ses biens le 28<sup>ième</sup> jour d'août 2024, et le soussigné, C.S. Adjami Inc., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel, sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli se tiendra le 18<sup>ième</sup> jour de septembre 2024 à 10h00 par visioconférence Microsoft Teams aux coordonnées suivantes :

**Identifiant de rencontre Microsoft Teams** : 214 877 679 633

**Mot de passe Microsoft Teams** : dttRhW

**Identifiant de l'appel conférence** : 402 845 022#

Si vous désirez participer à l'assemblée, svp en aviser le Syndic par courriel à [notifications@csadjami.ca](mailto:notifications@csadjami.ca).

3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à mon attention avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Fait à Montréal, le 29<sup>ième</sup> jour d'août 2024.

C.S. ADJAMI INC.  
Syndic Autorisé en Insolvabilité  
Carl Adjami, CPA, CA, CIRP, SAI  
3333 Boul. Graham, bureau 400  
Montréal, QC H3R 3L5  
Téléphone : 514-669-0072  
Télécopieur : 514 669-0820

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 500-11  
No dossier: 41-31215482

-- FORMULAIRE 21 --  
Cession au profit des créanciers en général  
(article 49 de la Loi)

Le présent acte fait le 28 août 2024  
entre  
Construction Rampa Canada Inc.  
507-1100 rue Jeanne-Mance  
Montreal QC H3B 1X9  
ci-après nommé «le débiteur»  
et  
C.S.Adjami Inc.  
ci-après nommé «le syndic»,

Personne physique

Personne morale ou autre entité légale

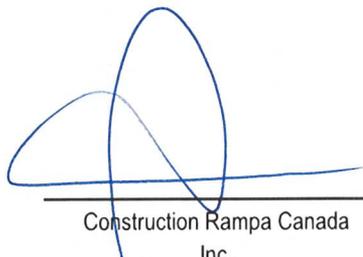
Attendu que le débiteur est insolvable et desire céder et abandonner tous ses biens afin qu'ils soient distribués entre ses créanciers, le tout conformément à la Loi,

En conséquence, le présent acte atteste que le débiteur, par les présentes, cède tous ses biens au syndic, aux fins et objets prévus par la Loi.

Signé à Montréal en la province de Québec, en présence de Carl Adjami.

  
\_\_\_\_\_  
Carl Adjami  
Témoin

28-August-2024  
\_\_\_\_\_  
Date

  
\_\_\_\_\_  
Construction Rampa Canada  
Inc.  
débiteur

**LES ANNEXES SUIVANTES N'ONT PAS ÉTÉ INCLUSES PUISQU'ELLES  
NE S'APPLIQUENT PAS AU PRÉSENT DOSSIER:**

ANNEXE C : Créanciers privilégiés pour salaires

ANNEXE D : Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

ANNEXE E : Dettes payable à l'actif, y compris les créances

ANNEXE F : Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles etc.

ANNEXE G : Immeubles et biens réels

District de: Québec  
 No division: 01 - Montréal  
 No cour: 500-11  
 No dossier: 41-3121548

original  modifié

-- FORMULAIRE 78 --  
 Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
 (paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

Au failli :

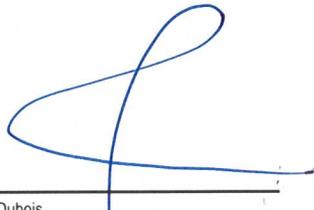
Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 28 août 2024. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)
1. Créanciers non garantis: voir liste A ..... 396,580.03	1. Inventaire ..... 0.00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" ..... 94,999.00	2. Aménagements ..... 0.00
Créanciers non garantis total ..... 491,579.03	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E
2. Créanciers garantis: voir liste B ..... 1.00	Bonnes ..... 0.00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C ..... 0.00	Douteuses ..... 0.00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres (voir liste D)pouvant être réclamées pour une somme de... 0.00	Mauvaises ..... 0.00
Total du passif ..... 491,580.03	Estimation des créances qui peuvent être réalisées ..... 0.00
Surplus ..... NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F ..... 0.00
	5. Dépôts en institutions financières ..... 0.00
	6. Espèces ..... 0.00
	7. Bétail ..... 0.00
	8. Machines, outillage et installation ..... 0.00
	9. Immeubles et biens réels : voir liste G ..... 0.00
	10. Ameublement ..... 0.00
	11. REER, FERR, Assurances-vie etc ..... 0.00
	12. Valeurs mobilières(actions, obligations, débetures etc. .... 0.00
	13. Droits en vertu de testaments ..... 0.00
	14. Véhicules ..... 0.00
	15. Autres biens : voir liste H ..... 3.00
	Si le failli est une personne morale, ajoutez :
	Montant du capital souscrit ..... 262,000.00
	Montant du capital payé ..... 262,000.00
	Solde souscrit et impayé ..... 0.00
	Estimation du solde qui peut être réalisé ..... 0.00
	Total de l'actif ..... 3.00
	Déficit ..... 491,577.03

Je, Martin Dubois, de Montreal en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 28 août 2024, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
 devant moi le 28 août 2024, à Montréal en la province de Québec.



  
 Martin Dubois

District de: Québec  
 No division: 01 - Montréal  
 No cour: 500-11  
 No dossier: 41-3121548

FORM 78 -- Suite

Liste "A"  
 Créanciers Non Garantis

Construction Rampa Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	ACQ	9200, Boul. Métropolitain Est Montreal QC H1K 4L2	309.06	0.00	309.06
2	AD3R Technologies Inc.	9610 rue Ignace, suite M Brossard QC J4Y 2R4	4,823.20	0.00	4,823.20
3	Alerte Protection Incendie	1250 rue des Cascades Chateauguay QC J6J 4Z2	4,103.64	0.00	4,103.64
4	Alexandre Rubino Désigner Ébéniste	526A Route 341 L'Épiphanie QC J5X 2H5	14,331.63	0.00	14,331.63
5	Arcopel acoustique Ltée	11201 rue Mirabeau Anjou QC H1J 2S2	6,640.95	0.00	6,640.95
6	Banque Royale du Canada	CP 60111, Succ A Montreal QC H5B 1B9	0.00	94,999.00	94,999.00
7	BellVitt - Lavage de vitres	5828 Rue de Bordeaux Montréal QC H2G 2R4	471.40	0.00	471.40
8	Calfeutrage MJM (9286-4487 Québec Inc.)	1065, D'Aiguillon Laval QC H7E 3V2	1,994.96	0.00	1,994.96
9	CBM Industrie	435, de la Jacques-Cartier Victoriaville QC G6T 1W1	13,551.29	0.00	13,551.29
10	Clôtures Sentinelle Ltée	1800 boulevard Dagenais Laval QC H7L 5C7	13,682.03	0.00	13,682.03
11	Construction Limalau Inc.	41 Bayard Repentigny QC J6A 4E6	8,999.52	0.00	8,999.52
12	Côté expert mécanique du Bâtiment (9355-1398 Québec Inc.)	100 rue Prévost - Local 104 Boisbriand QC J7G 2S2	4,426.25	0.00	4,426.25
13	Dauphin Entretien Ménager	10231 rue Papineau #A Montréal QC H2B 2A1	3,523.79	0.00	3,523.79
14	DG Électrique (9168-7590 Québec Inc.)	625 boul. Ford # 800 Chateauguay QC J6J 4Z2	14,867.46	0.00	14,867.46
15	ERL Equipement de restaurant Laval Inc.	874 boul. Industriel Bois des Filion QC J6Z 4V7	2,052.09	0.00	2,052.09
16	Groupe EcoNet Inc.	1530 Du Sommet Ste-Adèle QC J8B 2L9	1,410.74	0.00	1,410.74
17	Les Cuisines Équinoxe Inc.	611 rue de la Sablière Bois des Filion QC J6Z 4T2	19,886.81	0.00	19,886.81
18	Les Portes J.P.R. Inc.	4800 Autoroute Laval - Bureau 1 Laval QC H7T 2Z8	861.71	0.00	861.71
19	Luc Laforest Inc	226, des Violettes Ste-Thérèse QC J7E 5S2	4,228.96	0.00	4,228.96
20	Lussier Dale Parizeau	80 rue Augusta Sorel Tracy QC J3P 1A5	85.00	0.00	85.00
21	Maçonnerie S. Parent Inc.	2397, rang des continuation St-Jacques QC J0K 2R0	3,535.48	0.00	3,535.48

28-août-2024

Date

Martin Dubois

District de: Québec  
 No division: 01 - Montréal  
 No cour: 500-11  
 No dossier: 41-3121548

FORM 78 -- Suite

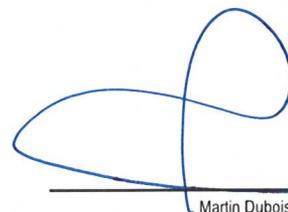
Liste "A"  
 Créanciers Non Garantis

Construction Rampa Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
22	Nord Ouest Climatisation Inc.	1188 rue L'Express Terrebonne QC J6W 6K9	5,140.35	0.00	5,140.35
23	Peinture PMS inc.	1766, Brompton Mascouche QC J7L 3S7	19,591.75	0.00	19,591.75
24	Plomberie Claude Lanthier Inc.	956 Rue Berlier Laval QC H7L 4K5	7,090.96	0.00	7,090.96
25	Protection Incendie Métropolitaine Inc.	3132 P-A Chassé Ste-Marthe-sur-le-Lac QC J0N 1P0	12,285.10	0.00	12,285.10
26	Radar Sécurité	29 Gaston-Dumoulin, Local 109 Blainville QC J7C 6B4	10,661.06	0.00	10,661.06
27	Regie du Batiment du Quebec	800 Place d'Youville, 16eme etage Québec QC G1R 5S3	1.00	0.00	1.00
28	RONA - FCDQ # 2045...	C.P 8601 Succ. Centr... Montréal QC H3C 3V2	864.69	0.00	864.69
29	Roy & Fils Ltée	3399 boul. Crémazie Est Montréal QC H1Z 2J1	169,838.61	0.00	169,838.61
30	SG Construction (9286-2374 Québec Inc.)	36 rue de Bienville Repentigny QC J6A 3K8	21,051.92	0.00	21,051.92
31	The Home Dépôt	PO BOX 675 , Sation D Scarborough ON M1R 5T4	5,182.53	0.00	5,182.53
32	Tremblay Électricité - Technologie	3875 rue Téléphone Terrebonne QC J6Y 1C9	11,408.71	0.00	11,408.71
33	Ventilation Benoit Léveillé Inc.	610 Lamontagne Saint-Jérôme QC J5L 2M7	19.49	0.00	19.49
34	Ventilation R.S. Air inc.	40 Rue des Galets La Prairie QC J5R 5A8	4,771.45	0.00	4,771.45
35	Vitrierie A2Z Inc.	1260 Avenue Laplace Laval QC H7C 2M4	4,886.44	0.00	4,886.44
<b>Total:</b>			<b>396,580.03</b>	<b>94,999.00</b>	<b>491,579.03</b>

28-août-2024

Date



Martin Dubois

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 500-11  
No dossier: 41-3121548

FORM 78 -- Suite

Liste "B"  
Créanciers Garantis

Construction Rampa Canada Inc.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
1	Banque Royale du Canada	CP 60111, Succ A Montreal QC H5B 1B9	95,000.00	Autre - Comptes a recevoir	01-jan-2020	1.00		94,999.00
Total:			95,000.00			1.00	0.00	94,999.00

28-août-2024

Date



Martin Dubois

District de: Québec  
 No division: 01 - Montréal  
 No cour: 500-11  
 No dossier: 41-3121548

FORM 78 -- Fin

Liste "H"  
 Biens

Construction Rampa Canada Inc.  
 ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0.00	0.00
(b) Aménagements, etc.			0.00	0.00
(c) Espèces dans les institutions financières			0.00	0.00
(d) Espèces en caisse			0.00	0.00
(e) Bétail			0.00	0.00
(f) Machines, outillage et installation			0.00	0.00
(g) Ameublement			0.00	0.00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0.00	0.00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0.00	0.00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0.00	0.00
(k) Véhicules			0.00	0.00
(l) Taxes			0.00	0.00
(m) Autre		Comptes a recevoir	265,000.00	1.00
		Equipement informatique	2,400.00	1.00
		Deposit (Cadillac Fairview)	10,000.00	1.00
			<b>Total:</b>	<b>3.00</b>

28-août-2024

Date

Martin Dubois

No. Cour: **500-11**

No. Dossier: **41-3121548**

---

---

Formulaire 78 (Projet de loi C-12)  
Bilan - commerçant

---

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

---

3333 Graham - Suite 400  
Montréal QC H3R 3L5  
Téléphone: (514) 669-0072

District de: Québec  
No division: 01 - Montréal  
No cour: 500-11-  
No dossier: 41-3121548

- FORMULAIRE 36 -  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

C.S.Adjami Inc. - Syndic autorisé en insolvabilité

\_\_\_\_\_  
3333 Graham - Suite 400  
Montréal QC H3R 3L5

Courriel: [claims@csadjami.ca](mailto:claims@csadjami.ca); [reclamations@csadjami.ca](mailto:reclamations@csadjami.ca)

District de: **01-Montréal**  
No division: **500-11-**  
No cour: **41-3121548**  
No dossier: **41-3121548**

- FORMULAIRE 31 -

Preuve de réclamation

(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de Staywired Video Solutions Inc. de Sainte Agathe Des Monts en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 15 décembre 2023, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_\$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_\$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_\$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexez une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

District de:  
No division: **01-Montréal**  
No cour: **500-11-**  
No dossier: **41-3121548**

FORMULAIRE 31 -- Fin

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$

G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas) (ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.

Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.



C.S.Adjami Inc.  
3333 Boul. Graham – Suite 400  
Montréal, QC  
514-669-0072  
reclamations@csadjami.ca

Carl Adjami, CPA, CA CIRP, SAI

## **CETTE FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS EST FOURNIE AFIN DE VOUS AIDER À REMPLIR LA FORMULE DE PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ La preuve de réclamation doit être signée par l'individu qui la remplit.
- ◇ La signature du réclamant doit être attestée.
- ◇ Indiquer l'adresse complète (incluant le code postal) où tout avis et correspondance doivent être expédiés.
- ◇ Le montant sur le relevé de compte doit correspondre au montant réclamé sur la preuve de réclamation.

### **PARAGRAPHE 1 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Si la personne qui complète la preuve de réclamation n'est pas le créancier lui-même, elle doit préciser son poste ou sa fonction.

### **PARAGRAPHE 3 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Un relevé de compte détaillé ainsi que les factures s'y rapportant doivent accompagner la preuve de réclamation.

### **PARAGRAPHE 4 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Un créancier non garanti doit cocher ce qui s'applique en indiquant s'il revendique ou non un droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.
- ◇ Un locateur doit compléter le sous-paragraphe (b).
- ◇ Un créancier garanti doit compléter le sous-paragraphe (c).
- ◇ Un agriculteur, un pêcheur ou un aquiculteur doit compléter le sous-paragraphe (d).
- ◇ Un salarié doit compléter le sous-paragraphe (e).
- ◇ Un réclamant contre les administrateurs doit compléter le sous-paragraphe (f).
- ◇ Un client d'un courtier en valeurs mobilières failli doit compléter le sous-paragraphe (g).

### **PARAGRAPHE 5 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Le réclamant doit indiquer s'il est ou n'est pas lié au débiteur, au sens de la définition de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité soit "suis lié" ou "ne suis pas lié".

### **PARAGRAPHE 6 DE LA PREUVE DE RÉCLAMATION**

- ◇ Le réclamant doit fournir une liste détaillée de tous les paiements reçus et/ou crédits accordés, soit:
  - a) au cours des trois mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur ne sont pas liés.
  - b) au cours des douze mois précédant la faillite ou la proposition, dans le cas où le réclamant et le débiteur sont liés.